

COMPTE RENDU CTL DU 22/11/2016

Le 22/11/2016, s'est tenu le Comité Technique Local (CTL) de la DRFIP 21 dont voici l'ordre du jour :

- 1 - Bilan de la campagne IR (pour information)
- 2 - Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle (pour information)
- 3 - Mise en place des pôles pénaux interrégionaux (pour information)
- 4 - Généralisation des pôles de programmation du contrôle fiscal (pour information)
- 5 - Ponts naturels 2017 (pour avis)
- 6 - Questions diverses :
 - information sur les résultats du baromètre social,
 - autres.

Une déclaration liminaire (DL) intersyndicale locale (CGT, Solidaires, FO, CFDT) a été lue (cf fin de document).

En réponse à cette DL, la directrice n'a pas voulu commenter les sujets d'ordre national.

D'après elle, peu de restructurations ont été effectuées en Côte d'or cette année ! Tout est relatif ! Les agents et les OS ne sont pas du même avis...

Elle a annoncé que pour 2017, la quote part 21 des suppressions nationales est inférieure à l'année 2016, car, entre autre, il y aura des transferts d'emplois au CSP (dans le cadre des regroupements des Centres de Services Partagés).

1 - Bilan de la campagne IR (pour information)

Extrait du doc CTL :

La campagne IR 2016, qui s'est déroulée du lundi 25 avril au mercredi 18 mai, a été caractérisée par :

- une augmentation de la déclaration en ligne (+ 26,6 % par rapport à 2015) accompagnée d'une augmentation des questions s'y rapportant et des demandes d'assistance ;
- une augmentation de l'utilisation de la procédure EDI-IR avec 7 139 déclarations déposées (2 415 en 2015) ;
- la mise en place de la prime d'activité gérée par les CAF, en remplacement de la PPE, entraînant ainsi une réduction de l'accueil.

Concernant l'accueil des usagers, cette campagne a été marquée par :

- une baisse globale de l'accueil physique de 9,26 % pendant la campagne « papier ». La tendance baissière est encore plus marquée pendant la campagne Internet du 19 mai au 7 juin 2016;
- une baisse de l'accueil téléphonique dans les SIP (-13,9%) et à l'inverse, une hausse dans les trésoreries (+8,5%) ;
- une baisse globale des courriels adressés sur la balf des SIP même si l'évolution est variable d'un SIP à un autre, avec une hausse dans les SIP-E et une baisse dans les SIP urbains.

Nous avons indiqué à la Direction que la « baisse » de la fréquentation pendant la campagne

« papier » ne s'était pas fait sentir d'après les agents entre autre du fait de la baisse des effectifs (suppressions d'emplois, départ en retraite, congés maladie...) en particuliers sur le SIP Sud...

Concernant le nombre des appels téléphoniques qui auraient diminués, nous nous demandons si le nouvel autocom est aussi performant que la Direction veut le dire. En effet, de très nombreux contribuables signalent qu'ils ne réussissent pas à nous joindre. Le manque d'effectif suffisant étant bien sur une autre raison.

Nous avons vanté la qualité du travail des emplois « services civiques ».

A ce sujet, la Directrice ne sait pas si de nouveaux contrats seront signés en 2017. Si tel est le cas, ce ne serait pas avant avril.

2 - Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle (pour information)

Il est à noter que 70 % des agents bénéficient d'une réduction (1 ou 2 mois)

La direction locale n'a reçu que 6 recours hiérarchiques dont 2 sont allés jusqu'à la CAPL de recours en révision de l'évaluation (1 A et 1 B) dont 1 en CAPN.

Enfin, il est précisé que la direction locale a reçu 3 recours hiérarchiques de cadres A+ (2 IDIV et 1 IP) suivis de 2 recours en CAPN (1 IDIV et 1 IP).

3 - Mise en place des pôles pénaux interrégionaux (pour information)

1- LE CONTEXTE

Le constat dressé actuellement en matière pénale aboutit à la conclusion que les poursuites pénales sont inégalement réparties sur le territoire national dans la mesure où la moitié des départements ne proposent pas plus de deux plaintes chaque année voire aucune pour une dizaine d'entre eux.

Par ailleurs, même si des progrès ont été accomplis, la diversification des affaires reste perfectible.

Un pilotage plus resserré de la mission est donc nécessaire.

C'est dans ce contexte qu'un pôle pénal inter-régional a été expérimenté au sein de la DIRCOFI Sud Ouest à compter du 1er octobre 2015 donnant lieu à un bilan positif.

2- LES OBJECTIFS

L'action des PPI répond à trois orientations tendant à diversifier l'action pénale : une meilleure sélection des dossiers, une présence accrue dans le domaine de la fraude patrimoniale et de la fraude au recouvrement.

Dans cette perspective, le pôle en lien avec les directions qui lui sont rattachées s'assurera que les propositions de poursuites correctionnelles portent sur les fraudes les plus graves.

Il veillera également à une plus grande présence en matière de lutte contre la fraude patrimoniale en assurant des liaisons avec les services chargés du CSP des dossiers présentant les plus forts enjeux en matière d'impôt sur le revenu d'ISF et de droit de mutation.

Enfin, le PPI travaillera avec les équipes dédiées au recouvrement forcé et les PRS.

Ce service existe depuis le 01/09/2016 et est installé physiquement à Lyon.

4 - Généralisation des pôles de programmation du contrôle fiscal (pour information)

1- LES OBJECTIFS

Pour aider l'ensemble des brigades de contrôle fiscal à programmer leurs contrôles, il a été décidé d'implanter dans chaque DIRCOFI un pôle de programmation spécialisé en matière d'analyse-

risque.

Ces pôles sont chargés de diffuser à tous les PCE (Pôle de Contrôle et Expertise) de l'inter-région des listes de dossiers annotés de cotations d'analyse-risque afin d'enrichir leur programmation.

Il s'agit de compléter la programmation « événementielle » ou issue des services de recherche.

Les pôles travailleront au profit de la totalité des directions de leur inter-région. Ils veilleront à collaborer étroitement avec elles sur l'identification des risques, la qualité des listes fournies et les résultats attendus.

2- LES MISSIONS

Le pôle inter-régional de programmation a pour mission de renforcer la programmation du contrôle fiscal issue de l'analyse risque tant pour la DIRCOFI que pour les directions départementales et régionales relevant de l'inter-région.

Le pôle regroupe des agents spécialisés sur le requêtage libre et l'analyse fiscale.

Il doit élaborer des listes de dossiers et les diffuser aux PCE de l'ensemble des directions aux fins d'exploitation en contrôle sur pièces.

Son positionnement au sein de la DIRCOFI doit lui permettre de recenser et de mutualiser les bonnes pratiques.

5 - Ponts naturels 2017 (pour avis)

En application du décret n°2008-1136 du 3 novembre 2008 (article 2), la directrice régionale des finances publiques peut fixer, après consultation des organisations syndicales représentées au sein du Comité Technique Local, des dates de prise de jours de congé pour l'organisation des services.

Pour l'année 2017, il est envisagé de fermer les services en Côte-d'Or :

le vendredi 26 mai

le lundi 14 août

Il est rappelé qu'un agent peut utiliser, pour ces congés, des jours de congé annuel, RTT, de récupération, ou épargnés sur son CET.

Vote :

Pour : CFTC

Abstention : CGT, Solidaires, FO, CFDT

Nous avons expliqué que nous nous abstenions car d'une part, les ponts naturels sont très largement appréciés dans les services, mais d'autre part, ce dispositif ne permet pas à chaque agent de disposer librement de ses congés...

7 - Questions diverses

- information sur les résultats du baromètre social,

La direction a présenté le diaporama du baromètre social 2015 avec comparaison des chiffres nationaux et locaux qui sont assez proches. Celui ci est en ligne sur Ulysse (rubrique Message et discours du 12/10/2015 dont voici le lien : <http://ulyssse.dgfip/actu/md/2015/10>)

Nous rappelons que le baromètre social 2016 est à renseigner actuellement et ce jusqu'au 08/12/2016 et qu'il peut être un moyen d'exprimer son ressenti.

- Portes battantes centrales du SDIF

Nous avons demandé à la Direction quand est ce que les portes battantes vers le SDIF/For Pro seront pourvues d'un dispositif de fermeture avec ouverture par badge.

La Direction a répondu que faute de budget suffisant, ces travaux sont repoussés à une prochaine date ... (2017 ... Mais quand ? ... A suivre !)

- Ancien logement du gardien de la Boudronnée

Une OS a demandé si les bruits de couloir concernant l'ancien logement du gardien étaient fondés. La direction a indiqué, qu'en effet, il était envisagé d'y installer les services sociaux.

Or, il s'avère qu'il y a de l'amiante dans ce logement (colles des sols et carrelages...).

Le coût des travaux de désamiantage étant élevé, la DRFIP 21 attend la décision de la centrale...

Lors du CTL du 04/10/2016, la CGT Finances Publiques 21 avait fait remarquer à la Directrice que trop souvent, l'ordre du jour des CTL était trop chargé, ce qui ne permet pas d'approfondir l'ensemble des sujets que nous désirons aborder dans l'intérêt des agents. En effet, ce CTL s'était terminé à 13h20 !!! Il aurait du être convoqué sur la journée. Cet état de fait serait-il volontaire de la part de notre direction !!!???

Le CTL du 22/11/2016, commencé à 14h s'est terminé à 17h40. Une fois de plus, nous n'avons pas eu la possibilité d'aborder en profondeur certains sujets !

Déclaration liminaire :



MOTION INTERSYNDICALE CTL du 22/11/2016

Madame la Présidente,

L'appel à la mobilisation générale lancée pour ces trois derniers mois de 2016 par l'intersyndicale nationale Solidaires, CGT et FO a déjà donné lieu à de nombreuses initiatives locales et en particulier en Côte d'Or le 17 octobre, journée nationale d'actions où une distribution de tract aux usagers a été effectuée par l'intersyndicale de la DRFIP21 devant le CFP de la Boudronnée en présence des médias.

Le 15 Novembre, à l'appel de Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFDT, plus d'un agent sur 5 (21 % de grévistes) a cessé le travail dans notre département pour exiger :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaire à notre administration ;
- l'arrêt des restructurations et des fermetures de services et le développement d'un réseau de proximité ;
- l'amélioration de nos rémunérations et l'arrêt de toutes les formes de rémunération aux mérites (ex : RIFSEEP) ;
- le maintien de nos statuts particuliers et l'amélioration de nos droits et garanties ;
- le renforcement de l'action sociale.

Par ailleurs, 9 sites étaient fermés ce jour là.

Cette journée d'actions a été précédé le lundi 14 novembre d'un rassemblement devant le CFP de la Boudronnée en présence des médias locaux et du boycott de plusieurs instances paritaires locales.

La détermination des agents des Finances Publiques qui ont répondu en nombre à cet appel a mis, une fois encore, en exergue le fort mécontentement des personnels lassés de la dégradation de leurs conditions d'exercice des missions au sein de la DGFIP.

Quelles que soient les modalités utilisées, ces actions ont reçu le soutien tant des personnels que des usagers.

D'autres actions sont envisagées dans les prochaines semaines.

Au regard de la situation, il apparaît donc urgent et indispensable que notre Direction (locale et générale) prenne la pleine mesure de la contestation sociale existant depuis plusieurs mois dans ses services et écoute les revendications légitimes des personnels.

Nous vous demandons donc de transmettre cette motion à notre Direction Générale dès à présent et de l'annexer au PV de séance.